

**CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
**Du 12 avril 2024 à 18h00**  
**ABBEVILLE – Espace Max Lejeune – Garopôle**  
**- Note explicative de synthèse -**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**1) Mise à jour du tableau des effectifs – Création et suppression de postes.**

Au regard des mouvements de personnel, il est proposé une évolution du tableau des emplois et des effectifs permanents et non permanents comme suit :

***1- Création de postes permanents et non permanents.***

- 1 poste de catégorie C du cadre des emplois des adjoints administratifs au tableau des emplois et des effectifs pour le **poste de Conseiller numérique** sur la base d'un **contrat de projet d'une durée de 36 mois**.
- 1 Contrat à Durée Indéterminée à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) pour le poste d'un éducateur des APS appartenant au cadre d'emploi des éducateurs des APS (poste déjà créé).
- Les postes d'agents contractuels non permanents à temps complet ou à temps non complet de catégorie B et C pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, suivants :

Filière sociale :

- 2 postes d'agents sociaux à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des agents sociaux.

Filière technique :

- 2 postes d'adjoints techniques à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques.
- 6 postes d'adjoints techniques à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques.
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (29/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques.
- 2 postes d'adjoints techniques à temps non complet (25/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques.
- 2 postes d'adjoints techniques (24/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques
- 3 postes d'adjoints techniques à temps non complet (20/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques.
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (18/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques.
- 1 poste adjoint technique à temps non complet (15/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques.
- 2 postes d'adjoints techniques à temps non complet (12/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques.
- 1 poste d'adjoints techniques à temps non complet (11.5/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques.

- 3 postes d'adjoints techniques à temps non complet (10/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques.
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (4/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques.

Filière animation :

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet (18/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des adjoints d'animations.
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet (16/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des adjoints d'animations.
- 2 postes d'adjoints d'animations à temps non complet (14/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des adjoints d'animations.
- 2 postes d'adjoints d'animations à temps non complet (10/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des adjoints d'animations.
- 19 postes d'adjoints d'animations à temps non complet (8/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des adjoints d'animations.
- 3 postes d'adjoints d'animations à temps non complet (6/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des adjoints d'animations.
- 5 postes d'animateurs à temps non complet (5/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des animateurs.

**2- Suppression de postes non permanents.**

Filière animation :

- 18 postes d'adjoints d'animations à temps non complet (8/35<sup>ème</sup>) du cadre d'emploi des adjoints d'animations de la filière animation.
- 4 postes d'adjoints d'animations à temps non complets (6/35<sup>ème</sup>) du cadre d'emplois des adjoints d'animations de la filière animation.
- 2 postes d'adjoints d'animations à temps non complet (10/35<sup>ème</sup>) du cadre d'emploi des adjoints d'animations de la filière animation.
- 1 adjoint d'animation à temps non complet (6/35<sup>ème</sup>) du cadre d'emploi des adjoints d'animations de la filière animation.
- 2 postes d'adjoints d'animations à temps non complet (14/35<sup>ème</sup>) du cadre d'emploi des adjoints d'animations de la filière animation.
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet (12/35<sup>ème</sup>) du cadre d'emploi des adjoints d'animations de la filière animation.
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet (16/35<sup>ème</sup>) du cadre d'emploi des adjoints d'animations de la filière animation.
- 7 postes d'animateurs à temps non complet (5/35<sup>ème</sup>) du cadre d'emploi des animateurs de la filière d'animation.
- 1 poste d'animateur à temps non complet (2/35<sup>ème</sup>) du cadre d'emploi des animateurs de la filière animation.

Filière technique :

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (8/35<sup>ème</sup>) du cadre d'emploi des adjoints techniques de la filière technique.
- 2 postes d'adjoints techniques à temps non complet (10/35<sup>ème</sup>)
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (24/35<sup>ème</sup>) du cadre d'emploi des adjoints techniques de la filière technique.
- 2 postes d'adjoints techniques à temps non complet (12/35<sup>ème</sup>) du cadre d'emploi des adjoints techniques de la filière technique.
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (14.5/35<sup>ème</sup>) du cadre d'emploi des adjoints techniques de la filière technique.

- 2 postes d'adjoints techniques à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>) du cadre d'emploi des adjoints techniques de la filière technique.
- 1 poste adjoint technique à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) du cadre d'emploi des adjoints techniques de la filière technique.
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (18/35<sup>ème</sup>) du cadre d'emploi des adjoints techniques de la filière technique.
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (4/35<sup>ème</sup>) à du cadre d'emploi des adjoints techniques de la filière technique.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de :

**Créer** les postes permanents et non permanents suivants :

- 1 poste de catégorie C du cadre des emplois des adjoints administratifs au tableau des emplois et des effectifs pour le poste de Conseiller numérique sur la base d'un contrat de projet d'une durée de 36 mois.

**Recruter** 1 Contrat à durée Indéterminée à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) pour le poste d'éducateur des APS appartenant au cadre d'emploi des éducateurs des APS.

**Créer** les postes d'agents contractuels non permanents à temps complet ou à temps non complet de catégorie B et C pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, suivants :

Filière sociale :

- 2 postes d'agents sociaux à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des agents sociaux.

Filière technique :

- 2 postes d'adjoints techniques à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques.
- 6 postes d'adjoints techniques à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques.
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (29/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques.
- 2 postes d'adjoints techniques à temps non complet (25/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques.
- 2 postes d'adjoints techniques (24/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques.
- 3 postes d'adjoints techniques à temps non complet (20/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques.
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (18/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques.
- 1 poste adjoint technique à temps non complet (15/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques.
- 2 postes d'adjoints techniques à temps non complet (12/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques.
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (11.5/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des adjoint techniques.
- 3 postes d'adjoints techniques à temps non complet (10/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques.
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (4/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques.

Filière animation :

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet (18/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des adjoints d'animations.

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet (16/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des adjoints d'animations.
- 2 postes d'adjoints d'animation à temps non complet (14/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des adjoints d'animations.
- 2 postes d'adjoints d'animation à temps non complet (10/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des adjoints d'animations.
- 19 postes d'adjoint d'animation à temps non complet (8/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des adjoints d'animations.
- 3 postes d'adjoint d'animation à temps non complet (6/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des adjoints d'animations.
- 5 postes d'animateur à temps non complet (5/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emploi des animateurs.

**Supprimer** les postes non permanents suivants :

Filière animation :

- 18 postes d'adjoints d'animations à temps non complet (8/35<sup>ème</sup>) du cadre d'emploi des adjoints d'animations de la filière animation.
- 4 postes d'adjoints d'animations à temps non complets (6/35<sup>ème</sup>) du cadre d'emplois des adjoints d'animations de la filière animation.
- 2 postes d'adjoints d'animations à temps non complet (10/35<sup>ème</sup>) du cadre d'emploi des adjoints d'animations de la filière animation.
- 1 adjoint d'animation à temps non complet (6/35<sup>ème</sup>) du cadre d'emploi des adjoints d'animations de la filière animation.
- 2 postes d'adjoints d'animations à temps non complet (14/35<sup>ème</sup>) du cadre d'emploi des adjoints d'animations de la filière animation.
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet (12/35<sup>ème</sup>) du cadre d'emploi des adjoints d'animations de la filière animation.
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet (16/35<sup>ème</sup>) du cadre d'emploi des adjoints d'animations de la filière animation.
- 7 postes d'animateur à temps non complet (5/35<sup>ème</sup>) du cadre d'emploi des animateurs de la filière d'animation.
- 1 poste d'animateur à temps non complet (2/35<sup>ème</sup>) du cadre d'emploi des animateurs de la filière animation.

Filière technique :

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (8/35<sup>ème</sup>) du cadre d'emploi des adjoints techniques de la filière technique.
- 2 postes d'adjoints techniques à temps non complet (10/35<sup>ème</sup>)
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (24/35<sup>ème</sup>) du cadre d'emploi des adjoints techniques de la filière technique.
- 2 postes d'adjoints techniques à temps non complet (12/35<sup>ème</sup>) du cadre d'emploi des adjoints techniques de la filière technique.
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (14.5/35<sup>ème</sup>) du cadre d'emploi des adjoints techniques de la filière technique.
- 2 adjoints techniques à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>) du cadre d'emploi des adjoints techniques de la filière technique.
- 1 adjoint technique à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) du cadre d'emploi des adjoints techniques de la filière technique.
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (18/35<sup>ème</sup>) du cadre d'emploi des adjoints techniques de la filière technique.
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (4/35<sup>ème</sup>) à du cadre d'emploi des adjoints techniques de la filière technique.

**Mettre à jour** le tableau des effectifs et des emplois conformément aux créations et suppressions de postes précitées, tel qu'annexé à la présente note de synthèse.

**Prendre acte** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus sont inscrits aux budgets de la collectivité.

**Autoriser** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

**Vote simple**

## **2) Attribution et validation de la valeur faciale des titres-restaurant.**

La loi n°2007-209 du 19 février 2007 a introduit dans la loi du 26 janvier 1984, un article 88-1 qui pose le principe de la mise en œuvre d'une action sociale, par les collectivités territoriales, au bénéfice de leurs agents. Par ailleurs, conformément à l'article 9 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, l'attribution des titres-restaurant entre dans le cadre légal des prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, distinctes de la rémunération et des compléments de salaires et attribuées indépendamment du grade, de l'emploi, de la manière de servir.

De plus, en application des dispositions en vigueur, l'employeur détermine librement le montant de la valeur faciale des titres-restaurant qu'il octroie à son personnel. Aucune disposition n'impose de valeur minimale ou maximale des titres. Toutefois, la valeur des titres-restaurant est encadrée par les limites légales imposées à la contribution financière des employeurs.

Pour être exonérée des cotisations sociales et de CSG - CRDS, la participation de l'employeur au financement des titres-restaurant doit être comprise entre 50 et 60 % de la valeur du titre et ne pas dépasser la limite de 7,18 € au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Dans le cadre d'une politique sociale en faveur de tous les agents, la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme souhaite attribuer des titres-restaurant afin d'améliorer leur pouvoir d'achat. Elle souhaite également agir sur les deux leviers dont elle dispose : la valeur faciale et le taux de sa participation.

Suite à l'avis du Comité Social Territorial du 6 décembre 2023, il a été décidé de fixer la valeur faciale à 6 euros.

Au regard de ce qui précède, il est proposé au Conseil d'agglomération de la Baie de Somme :

**Attribuer** les titres-restaurant.

Et, dès le 1<sup>er</sup> mai 2024 :

**Porter** la valeur faciale des titres restaurants à 6 €.

**Porter** la participation employeur à 50% de cette valeur, soit une participation de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme à hauteur de 3€, et une participation des agents à hauteur de 3€.

Soit un coût global à la charge de l'employeur de 211 608 euros pour l'année 2024.

Pièce jointe : TICKET RESTAURANT 2023 projections 2024

**Vote simple**

## **FINANCES**

### **3) Adoption des comptes de gestion 2023.**

Il est demandé au Conseil d'agglomération d'adopter les comptes de gestion 2023 du comptable dont les résultats sont identiques aux comptes administratifs 2023 de l'ordonnateur.

P.J. : Extraits des comptes de gestion 2023.

- Budget principal :	Annexe 1
- Développement économique :	Annexe 2
- Eau et assainissement :	Annexe 3
- Lotissement Arrest :	Annexe 4
- Lotissement Saint-Valery-sur-Somme :	Annexe 5
- Lotissement Vaudricourt :	Annexe 6
- ZAC Baie de Somme :	Annexe 7
- Régie Office de Tourisme :	Annexe 8
- Régie Transport :	Annexe 9

**Vote simple**

#### 4) Adoption des comptes administratifs 2023.

Après avoir approuvé les comptes de gestion 2023 (et hors présence du Président), il est proposé au Conseil d'agglomération d'adopter les comptes administratifs 2023 de l'ensemble des budgets et budgets en régie comme indiqué ci-après :

#### BUDGET PRINCIPAL DE LA CABS : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Fonctionnement	Montant	Investissements	Montant
Dépenses de fonctionnement	46 720 514.70 €	Dépenses d'investissement (hors 001)	15 477 568 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	49 122 162.34 €	Recettes d'investissement (hors 001)	15 890 206.17 €
Solde Section de fonctionnement	2 401 647.64 €	Solde d'investissement	412 638.17 €
Excédent de fonctionnement antérieur	2 452 659.37 €	Déficit d'investissement antérieur	- 4 220 305.51 €
<b>Excédent de fonctionnement cumulé</b>	<b>4 854 307.01 €</b>	<b>Déficit d'investissement cumulé</b>	<b>- 3 807 667.34 €</b>
		Restes à réaliser en dépenses	2 694 617.40 €
		Restes à réaliser en recettes	4 866 959.01 €
		<b>Solde restes à réaliser</b>	<b>2 172 341.61 €</b>
		<b>Déficit d'investissement après RAR</b>	<b>- 1 635 325.73 €</b>

**Vote simple**

**BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Fonctionnement	Montant	Investissements	Montant
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	355 202.91 €	Dépenses d'investissement (hors 001)	146 476.36 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	291 114.42 €	Recettes d'investissement (hors 001)	119 819.82 €
Solde Section de fonctionnement	- 64 088.49 €	Solde d'investissement	- 26 656.54 €
Déficit de fonctionnement antérieur	- 1 006 983.77 €	Excédent d'investissement antérieur	998 311.20 €
<b>Déficit de fonctionnement cumulé</b>	<b>- 1 071 072.26 €</b>	<b>Excédent d'investissement cumulé</b>	<b>971 654.66 €</b>
		RAR Recettes	-
		RAR Dépenses	2 812.00 €
		<b>Solde RAR</b>	<b>- 2 812.00 €</b>
		<b>Excédent d'investissement après RAR</b>	<b>968 842.66 €</b>

Vote simple

**BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Fonctionnement	Montant	Investissements	Montant
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	915 811.68 €	Dépenses d'investissement (hors 001)	242 131.55 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	1 146 607.54 €	Recettes d'investissement (hors 001)	144 795.52 €
Solde Section de fonctionnement	230 795.86 €	Solde d'investissement	- 97 336.03 €
Excédent de fonctionnement antérieur	1 047 677.38 €	Déficit d'investissement antérieur	- 70 717.53 €
<b>Excédent de fonctionnement cumulé</b>	<b>1 278 473.24 €</b>	<b>Déficit d'investissement cumulé</b>	<b>- 168 053.56 €</b>
		RAR Recettes	-
		RAR Dépenses	6 950.00 €
		<b>Solde RAR</b>	<b>- 6 950.00 €</b>
		<b>Déficit d'investissement après RAR</b>	<b>- 175 003.56 €</b>

Vote simple

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ARREST : COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Fonctionnement	Montant	Investissements	Montant
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	449 539.80 €	Dépenses d'investissement (hors 001)	379 788.34 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	449 396.80 €	Recettes d'investissement (hors 001)	449 396.80 €
Solde Section de fonctionnement	- 143.00 €	Solde d'investissement	69 608.46 €
Solde de fonctionnement antérieur	- 2 301.13 €	Solde d'investissement antérieur	- 449 396.80 €
<b>Solde de fonctionnement cumulé</b>	<b>- 2 444.13 €</b>	<b>Solde d'investissement cumulé</b>	<b>- 379 788.34 €</b>

Vote simple

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT SAINT VALERY : COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Fonctionnement	Montant	Investissements	Montant
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	1 816.28 €	Dépenses d'investissement (hors 001)	-
Recettes de fonctionnement (hors 002)	6 000.00 €	Recettes d'investissement (hors 001)	-
Solde Section de fonctionnement	4 183.72 €	Solde d'investissement	-
Excédent de fonctionnement antérieur	315 596.48 €	Solde d'investissement antérieur	4 105.65 €
<b>Excédent de fonctionnement cumulé</b>	<b>319 780.20 €</b>	<b>Excédent d'investissement cumulé</b>	<b>4 105.65 €</b>

Vote simple

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT VAUDRICOURT : COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Fonctionnement	Montant	Investissements	Montant
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	223 243.20 €	Dépenses d'investissement (hors 001)	223 243.20 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	223 243.20 €	Recettes d'investissement (hors 001)	223 243.20 €
Solde Section de fonctionnement	0	Solde d'investissement	0
Solde de fonctionnement antérieur	- 612.40 €	Solde d'investissement antérieur	- 223 243.20 €
<b>Solde de fonctionnement cumulé</b>	<b>- 612.40 €</b>	<b>Solde d'investissement cumulé</b>	<b>- 223 243.20 €</b>

Vote simple

**BUDGET ANNEXE ZAC DE LA BAIE DE SOMME : COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Fonctionnement	Montant	Investissements	Montant
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	1 637 678.15 €	Dépenses d'investissement (hors 001)	1 604 052.54 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	1 633 482.11 €	Recettes d'investissement (hors 001)	1 614 297.80 €
Solde Section de fonctionnement	- 4 196.04 €	Solde d'investissement	10 245.26 €
Déficit de fonctionnement antérieur	- 17 901.91 €	Déficit d'investissement antérieur	- 1 230 917.35 €
<b>Déficit de fonctionnement cumulé</b>	<b>- 22 097.95 €</b>	<b>Déficit d'investissement cumulé</b>	<b>- 1 220 672.09 €</b>

Vote simple

**BUDGET AUTONOME REGIE TOURISME : COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Fonctionnement	Montant	Investissements	Montant
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	933 098.66 €	Dépenses d'investissement (hors 001)	26 996.87 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	895 786.21 €	Recettes d'investissement (hors 001)	33 345.74 €
Solde Section de fonctionnement	- 37 312.45 €	Solde d'investissement	6 348.87 €
Déficit de fonctionnement antérieur	- 13 079.64 €	Excédent d'investissement antérieur	68 902.96 €
<b>Déficit de fonctionnement cumulé</b>	<b>- 50 392.09 €</b>	<b>Excédent d'investissement cumulé</b>	<b>75 251.83 €</b>
		RAR Recettes	-
		RAR Dépenses	2 803.68 €
		<b>Solde RAR</b>	<b>- 2 803.68 €</b>
		<b>Solde d'investissement après RAR</b>	<b>72 448.17 €</b>



**BUDGET AUTONOME REGIE TRANSPORT : COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

<b>Fonctionnement</b>	<b>Montant</b>	<b>Investissements</b>	<b>Montant</b>
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	2 051 863.20 €	Dépenses d'investissement (hors 001)	188 844.53 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	2 755 523.83 €	Recettes d'investissement (hors 001)	286 642.69 €
Solde Section de fonctionnement	703 660.63 €	Solde d'investissement	97 798.16 €
Excédent de fonctionnement antérieur	78 612.35 €	Excédent d'investissement antérieur	387 836.09 €
<b>Excédent de fonctionnement cumulé</b>	<b>782 272.98 €</b>	<b>Excédent d'investissement cumulé</b>	<b>485 634.25 €</b>
		RAR Recettes	-
		RAR Dépenses	26 199.30 €
		<b>Solde RAR</b>	<b>- 26 199.30 €</b>
		<b>Solde d'investissement après RAR</b>	<b>459 434.95 €</b>

Vote simple

**5) Affectation des résultats 2023.**

Après avoir adopté les comptes de gestion du comptable et les comptes administratifs de l'ordonnateur, il est proposé d'affecter les résultats définitifs de la façon suivante :

***BUDGET PRINCIPAL***

Pour le Budget Principal, et au regard des résultats du compte de gestion et du compte administratif, il est proposé au Conseil d'agglomération d'affecter les résultats comme suit :

- En D001 (déficit d'investissement) :	3 807 667.34 €	
- Au C/1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) :	1 635 325.73 €	} 4 854 307.01 €
- En R002 (Excédent de fonctionnement) :	3 218 981.28 €	

Vote simple

***BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE***

Pour le budget annexe Développement économique, et au regard des résultats du compte de gestion et du compte administratif, il est proposé au Conseil d'agglomération d'affecter les résultats comme suit :

- En R001 (Excédent d'investissement cumulé) :	971 654.66 €
- En D002 (Déficit de fonctionnement cumulé) :	1 071 072.26 €

Vote simple

***BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT***

Pour le budget annexe Eau et Assainissement et au regard des résultats du compte de gestion et du compte administratif, il est proposé au Conseil d'agglomération d'affecter les résultats comme suit :

- En D001 (Déficit d'investissement cumulé) :	168 053.56 €	
- Au C/1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) :	175 003.56 €	} 1 278 473.24 €
- En R002 (Excédent de fonctionnement cumulé) :	1 103 469.68 €	

Vote simple

### ***BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT D'ARREST***

Pour le budget annexe Lotissement d'Arrest, et au regard des résultats du compte de gestion et du compte administratif, il est proposé au Conseil d'agglomération d'affecter les résultats comme suit :

- En D001 (Déficit d'investissement cumulé) : **379 788.34 €**
- En D002 (Déficit de fonctionnement cumulé) : **2 444.13 €**

**Vote simple**

### ***BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT SAINT VALERY***

Pour le budget annexe Lotissement de Saint Valery, et au regard des résultats du compte de gestion et du compte administratif, il est proposé au Conseil d'agglomération d'affecter les résultats comme suit :

- En R001 (Excédent d'investissement cumulé) : **4 105.65 €**
- En R002 (Excédent de fonctionnement cumulé) : **319 780.20 €**

**Vote simple**

### ***BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT VAUDRICOURT***

Pour le budget annexe Lotissement de Vaudricourt, et au regard des résultats du compte de gestion et du compte administratif, il est proposé au Conseil d'agglomération d'affecter les résultats comme suit :

- En D001 (Déficit d'investissement cumulé) : **223 243,20 €**
- En D002 (Déficit de fonctionnement cumulé) : **612,40 €**

**Vote simple**

### ***BUDGET ANNEXE ZAC DE LA BAIE DE SOMME***

Pour le budget annexe ZA de la Baie de Somme, et au regard des résultats du compte de gestion et du compte administratif, il est proposé au Conseil d'agglomération d'affecter les résultats comme suit :

- En D001 (Déficit d'investissement cumulé) : **1 220 672.09 €**
- En D002 (Déficit de fonctionnement cumulé) : **22 097.95 €**

**Vote simple**

### ***BUDGET AUTONOME REGIE TOURISME***

Pour le budget autonome régie Tourisme, et au regard des résultats du compte de gestion et du compte administratif, il est proposé au Conseil d'agglomération d'affecter les résultats comme suit :

- En R001 (Excédent d'investissement cumulé) : **75 251.83 €**
- En D002 (Déficit de fonctionnement cumulé) : **50 392.09 €**

**Vote simple**

### ***BUDGET AUTONOME REGIE TRANSPORT***

Pour le budget autonome régie Transport, et au regard des résultats du compte de gestion et du compte administratif, il est proposé au Conseil d'agglomération d'affecter les résultats comme suit :

- En R001 (Excédent d'investissement cumulé) : **485 634.25 €**
- En R002 (Excédent de fonctionnement cumulé) : **782 272.98 €**

**Vote simple**

## **6) Mise à jour d'autorisations de programme et crédits de paiement. (AP/CP)**

Avant de se prononcer sur la fiscalité et les projets de budgets, il convient de mettre à jour les autorisations de programme et crédits de paiement en fonction du rythme réel de consommations des crédits et du réajustement des enveloppes affectées aux opérations faisant l'objet de ce mécanisme.

### Rappel de la mécanique des autorisations de programme / crédits de paiement

Le principe des autorisations de programme crédits de paiement fonctionne de la manière suivante :

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1<sup>ère</sup> année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme et crédits de paiement sont encadrées par des articles du CGCT :

- Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.
- Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de N ne tient compte que des CP de l'année.
- Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subventions, autofinancement, emprunt). La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées devant l'assemblée.

Elles sont votées par le Conseil d'agglomération, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives comme suivant :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple).
- Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil d'agglomération au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.
- Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le Président jusqu'au vote du budget (dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme).

Les dépenses seront financées par des remboursements des avances de fonds, des subventions, des emprunts et de l'autofinancement.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil d'agglomération de mettre à jour les autorisations de programme et les crédits de paiement comme suit :

Nature	Libellé	COMPTE	Montant initial	Montant actualisé	Crédits de paiement					
					2022	2023	2024	2025	2026	2027
AP	2022-AVANCE	274	125 000,00	125 000,00	-	-	25 000,00	50 000,00	50 000,00	
AP	2022-PERIL	2148	123 529,20	93 888,01	3 529,20	338,81	30 000,00	30 000,00	30 000,00	
AP	2022 - MULTIMO	2312	1 163 400,00	808 967,77	41 687,77	47 280,00	520 000,00	200 000,00		
AP	2022 - POLE SOCIO	2313	2 998 337,60	5 728 580,98	78 867,26	810 141,72	3 339 572,00	1 500 000		
AP	2022-AQUABB	21318	218 917,40	178 784,40	72 972,00	72 972,40	32 840,00			
AP	2022 - VOIRIE T1 PRU	21751	4 620 600,00	3 936 889,18	704 944,33	2 036 744,85	1 195 200,00			
AP	2023 - PLUI	2031	375 420,00	375 420,00		24 477,00	196 063,00	154 880,00		
AP	2023 - SUB PART PLH	20422	72 476,65	66 900,00		6 900,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	
AP	2023 - PORTAGE PLH1	2111	330 000,00	330 000,00			100 000,00	100 000,00	130 000,00	
AP	2023 - OPAH SUB ABB	20422	669 500,00	669 500,00		5 472,00	166 007,00	166 007,00	166 007,00	166 007,00

Et d'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

**Vote simple**

### 7) Création d'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP).

Avant de se prononcer sur la fiscalité et les projets de budgets, il convient de créer les autorisations de programme et crédits de paiement nécessaires à l'étalement des crédits sur plusieurs exercices.

Au regard de la mécanique des autorisations de programme / crédits de paiement rappelé au point 6, il est proposé au Conseil d'agglomération de :

**Créer les AP/CP suivantes :**

Nature	Libellé	COMPTE	AP total	Crédits de paiement				
				2024	2025	2026	2027	2028
AP	2024 – OPAH SUB MULTISITES	204182	248 400,00	62 100,00	62 100,00	62 100,00	62 100,00	
AP	2024 – PORTES FLOT DOIGT ABB	21531	810 000,00	486 000,00	324 000,00			

**Prendre** acte que les présentes autorisations de programme sont financées sur fonds propres et par l'octroi de subventions au bénéfice de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme.

**Autoriser** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

**Vote simple**

## 8) Suppression d'autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP).

Au regard des deux points précédents, il convient de retirer les autorisations de programme suivantes c'est-à-dire de les supprimer.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de :

**Supprimer** les autorisations de programme suivantes et les crédits de paiement associés :

Nature	Libellé	COMPTE	Montant initial
AP	2022 - MO T1 PRU	2313	87 769,67
AP	2022 - MO T3 PRU	2313	38 712,00
AP	2023 – PORTAGE PLH2	2115	1 110 000,00
AP	2023 – SUB HLM	204182	12 425,00
AP	2023 – OPAH SUB LGCPS	20422	270 000,00

**Autoriser** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

**Vote simple**

## 9) Mise à jour d'autorisation d'engagement et crédit de paiement (AE/CP).

Il est proposé au Conseil d'agglomération de mettre à jour l'autorisations d'engagement et les crédits de paiement comme suit :

Nature	Libellé	COMPTE	Montant initial	Montant actualisé	2023	2024	2025	2026
AE	202-011-AE suivi OP ABB	6226	648 426,00	648 426,00	75 240,00	184 792,00	194 197,00	194 197,00

**Autoriser** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

**Vote simple**

## 10) Création d'autorisation d'engagement et crédit de paiement.

A l'instar des autorisations de programme pour la section d'investissement, il convient de créer des autorisations d'engagement et crédits de paiement pour la section de fonctionnement afin de ventiler les crédits sur plusieurs années lorsque la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme est engagée au titre d'un contrat.

Dès lors, il est proposé au Conseil d'agglomération de :

**Créer** l' AE/CP suivante :

Nature	Libellé	COMPTE	AP total	Crédits de paiement			
				2024	2025	2026	2027
AE	2024 – SUIVI OP MULTISITES	6226	152 253,73	50 751,24	50 751,24	50 751,23	

**Prendre** acte que la présente autorisation d'engagement est financée sur fonds propres et par l'octroi de subventions au bénéfice de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme.

**Autoriser** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

**Vote simple**

### 11) Suppression d'autorisation d'engagement et crédit de paiement (AE/CP).

Au regard du point précédent, il convient de dégager une autorisation d'engagement c'est-à-dire de la supprimer.

Il est proposé au Conseil d'agglomération de :

**Supprimer** l'autorisation d'engagement suivante et le crédit de paiement associé :

Nature	Libellé	COMPTE	Montant initial
AE	2024 – 011 – AE suivi OP LGCPS	6226	229 800,00

**Autoriser** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

**Vote simple**

### 12) Vote des taux d'impôts directs locaux pour l'année 2024.

Au regard de l'état 1259 transmis par les services préfectoraux, il est proposé au Conseil d'agglomération de :

**Fixer** les taux intercommunaux pour l'année 2024 comme suit :

- ✓ Taxe sur le foncier bâti : 2,75 %
- ✓ Taxe sur le foncier non bâti : 7,13%
- ✓ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,56%
- ✓ Cotisation foncière des entreprises : 25,82%

**Maintenir** l'intégration fiscale progressive sur une période de 12 ans prévue depuis 2017 pour tous les taux, y compris pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

**Charger** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services fiscaux.

**Vote simple**

### 13) Fixation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2024.

Depuis sa création en 2017, le territoire de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme est composé de 3 zones de prélèvement de TEOM différentes pour le financement du service public de gestion des déchets :

- Zone 1 à **14.21%** : Abbeville
- Zone 2 à **10.76%** : Bailleul, Bellancourt, Bettencourt-Rivière, Bray-les-Mareuil, Cambron, Caours-l'Heure, Citernes, Condé-Folie, Doudelainville, Drucat, Eaucourt-sur-Somme, Epagne-Epagnette, Erondelle, Fontaine-sur-Somme, Frucourt, Grand-Laviers, Hallencourt, Huppy, Liercourt, Limeux, Longpré-les-Corps-Saints, Mareuil-Caubert, Mérelessart, Neufmoulin, Sorel-en-Vimeu, Vaux-Marquenville, Vauchelles-les-Quesnoy, Wiry-au-Mont, Yonval
- Zone 3 à **8%** : Arrest, Boismont, Brutelles, Cayeux-sur-Mer, Estréboeuf, Franleu, Lanchères, Mons-Boubert, Pendé, Saigneville, Saint-Blimont, Saint-Valery-sur-Somme, Vaudricourt

Face à l'augmentation constante de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), du coût de traitement des déchets, et dans un objectif d'harmonisation du prélèvement de la TEOM visant l'équité territoriale ; il est proposé au Conseil d'agglomération de réévaluer les taux de TEOM pour chacune des zones comme suit :

- Zone 1 : 14.21% (maintien du taux actuel)
- Zone 2 : 12%
- Zone 3 : 11%

En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération :

**D'approuver** l'augmentation de la TEOM pour les zones 2 et 3 comme suivant :

- o Zone 2 : 12%
- o Zone 3 : 11%

**Maintenir** la TEOM de la Zone 1 au taux actuel de : 14.21%

**Vote simple**

#### **14) Fixation du produit GEMAPI.**

Le produit de la taxe GEMAPI est affecté à l'aménagement et l'entretien du réseau hydrographique de la CABS et la lutte contre la submersion marine des communes littorales du territoire (Cayeux-sur-Mer, Lanchères, Pendé, Saint-Valery-sur-Somme, Boismont) + Brutelles et Saigneville.

Depuis 2018, le réseau hydrographique géré par le service de la CABS est en extension : 32 km en 2017 (Abbeville), 64 km en 2018 (Abbevillois), 80 km en 2023 (perte de compétence du syndicat mixte pour l'amélioration de l'écoulement des eaux du Vimeu - SMAEEV) et 104 km en prévision au prochain programme de restauration et d'entretien (PPRE) 2026-2030 à l'étude cette année.

Parallèlement au travail réalisé en régie (équipe de 8 agents techniques), la CABS adhère au syndicat mixte du canal d'assèchement (SMAECA) et au syndicat mixte de la vallée de l'Airaines (SMAEVA) pour un linéaire de 40 km environ et contribue à ses dépenses.

La lutte contre la submersion marine est confiée par transfert au syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard (SMBS-GLP). Le fonctionnement de l'ingénierie mise à disposition par le SMBS-GLP et l'entretien de la digue des 104 épis de Cayeux-sur-Mer occasionne une dépense annuelle de 900 000 € TTC.

Les investissements réalisés sous forme de contribution au plan d'action et de prévention des inondations Bresle Somme Authie (PAPI BSA) et des opérations de réparation lourde des épis ont un coût total de 500 000 € par an.

Le besoin en fonctionnement pour l'année 2024 est de 1 040 000 € (hors charges de personnel – chapitre 012). Le besoin en investissement pour l'année 2024 est de 1 773 000 €. Soit un budget global en dépense de 2 813 000 € (hors charges de personnel).

Afin de permettre la réalisation des actions relevant de la compétence GEMAPI, il est proposé au Conseil d'agglomération de voter un produit de taxe GEMAPI fixé à **1.700.000 €** pour l'exercice 2024 et d'autoriser le Président à notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services fiscaux.

**Vote simple**

## **15) Modifications des recettes d'exploitation : évolutions des grilles tarifaires de l'école des beaux-arts, de l'aqu'ABB et du conservatoire.**

Les grilles tarifaires du centre de natation, de l'école des Beaux-Arts, et de la billetterie des spectacles du conservatoire n'ont pas été réévaluées depuis de nombreuses années. Or, les charges d'exploitation et de personnels de ces établissements ont connu une inflation importante ces deux dernières années. Ainsi, il convient de repenser les tarifs en les adaptant à l'évolution des différentes charges d'exploitation.

Plusieurs études sont en cours sur divers services, et il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer dans un premier temps sur les trois grilles tarifaires proposées en annexes.

L'évolution des tarifs de l'Aqu'ABB doit permettre une augmentation des recettes d'exploitation d'environ 15%, soit + 60 000€.

La grille tarifaire de l'école des Beaux-Arts est quant à elle revue partiellement, en laissant à tarifs inchangés la première tranche de quotient familial (Q1). Les autres tarifs augmentent chacun de 5€ par an. L'application de cette nouvelle grille sera effective à la rentrée de septembre 2024 et permettra un gain relatif de 1 500€.

Enfin, la grille tarifaire de la saison culturelle du conservatoire est revue afin de faciliter la lecture du public et d'harmoniser à l'échelle des différentes scènes territoriales les tarifs des prestations culturelles et musicales. L'augmentation de la recette annuelle dépendra de la classification des spectacles, et de la jauge de chacun de ces événements.

Au regard de ce qui précède, il est demandé au conseil d'agglomération d'approuver les grilles tarifaires annexées :

- ➔ **Vote n°1** : Approbation de la grille tarifaire de l'Aqu'ABB.
- ➔ **Vote n°2** : Approbation de la grille tarifaire de l'Ecole des Beaux-Arts.
- ➔ **Vote n°3** : Approbation de la grille tarifaire de la saison culturelle du Conservatoire à rayonnement intercommunal de la Baie de Somme.

Pièces jointes : évolutions des tarifs.

**Vote simple**

## **16) Amortissement des subventions – Budget développement économique.**

Il est rappelé que le compte administratif 2023 du budget annexe développement économique présente :

- Un déficit de fonctionnement cumulé de : - 1 071 072,26 €
- Un excédent d'investissement cumulé de : 971 654,66 €

L'existence de ce déséquilibre provient des amortissements.

En effet, depuis 2017, les biens sont amortis, ce qui n'est pas le cas pour les subventions associées à ces biens.

Afin de rétablir cet équilibre, il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver l'amortissement des subventions sur quinze ans et d'inscrire au budget primitif 2024 du développement économique, les huit annuités 2017-2024 ce qui représentera pour les budgets post 2024 une somme annuelle de 133 489,83 € en recettes de fonctionnement, à l'article 777 équilibrée par la même somme en dépenses d'investissement.

**Vote simple**



## 17) Adoption des budgets pour 2024.

- ✓ Budget Principal.
- ✓ Budgets annexes : Développement économique, Lotissement Arrest, Lotissement Vaudricourt, Lotissement Saint Valery, Eau et Assainissement, Zac Baie de Somme.
- ✓ Budgets autonomes : Régies Office de Tourisme et Transport.

Après avoir approuvé les Comptes Administratifs 2023 et les affectations de résultats, il est proposé d'adopter les Budgets Primitifs 2024 comme indiqué ci-après :

### Budget Principal

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté		Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	3 218 981,28 €
Total 011 - Charges à caractère général	15 000 000,00 €	Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	113 800,00 €
Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés	22 225 888,00 €	Total 013 - Atténuations de charges	700 000,00 €
Total 014 - Atténuations de produits	1 941 037,00 €	Total 043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fct	0
Total 023 - Virement à la section d'investissement	7 045 617,28 €	Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 635 818,00 €
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 881 922,00 €	Total 731 – Fiscalité Locale	18 310 714,00 €
		Total 73 – Impôts et Taxe	20 796 265,00 €
Total 65 - Autres charges de gestion courante	4 601 523,00 €	Total 74 - Dotations, subventions et participations	8 388 691,00 €
Total 66 - Charges financières	2 150 000, 00 €	Total 75 - Autres produits de gestion courante	691 718,00 €
Total 67 - Charges exceptionnelles	50 000,00 €	Total 77 - Produits exceptionnels	40 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>55 895 987,28 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>55 895 987,28 €</b>
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 807 667,34 €	Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	

Total 020 - Dépenses imprévues ( investissement )		Total 021 - Virement de la section de fonctionnement	7 045 617,28 €
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	113 800,00 €	Total 024 - Produits de cessions	100 000,00 €
Total 13 - Subventions d'investissement		Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 881 922,00 €
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	5 105 000,00 €	Total 10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 456 079,73 €
Total 20 - Immobilisations incorporelles	361 606,01 €	Total 13 - Subventions d'investissement	7 563 418,01 €
Total 204 - Subventions d'équipement versées	500 000,00 €	Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	4 994 659,72 €
Total 21 - Immobilisations corporelles	12 801 298,18 €	Total 204 - Subventions d'équipement versées	
Total 23 - Immobilisations en cours	4 357 325,21 €	Total 21 - Immobilisations corporelles	
Total 27 - Autres immobilisations financières	25 000,00 €	Total 23 - Immobilisations en cours	30 000,00 €
		Total 27 - Autres immobilisations financières	
<b>TOTAL</b>	<b>27 071 696,74 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>27 071 696,74 €</b>

### Budget Annexe Développement économique

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 071 073,00 €	Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	-
Total 011 - Charges à caractère général	145 600,00 €	Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 067 920,00 €
Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés	10 000,00 €	Total 013 - Atténuations de charges	-
Total 023 - Virement à la section d'investissement	-	Total 043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fct	-
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	131 163,00 €	Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	230 200,00 €

Total 65 - Autres charges de gestion courante	25 000,00 €	Total 74 - Dotations, subventions et participations	52 466 ,00 €
Total 66 - Charges financières	27 000,00 €	Total 75 - Autres produits de gestion courante	69 250,00 €
Total 67 - Charges exceptionnelles	10 000,00 €	Total 77 - Produits exceptionnels	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 419 836,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 419 836,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	Total 001 - Solde d'exécution de la sect d'investissement reporté	968 943,00 €
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 067 920,00 €	Total 021 - Virement de la section de fonctionnement	-
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	63 000,00 €	Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	131 163,00 €
Total 20 - Immobilisations incorporelles	55 000,00 €	Total 13 - Subventions d'investissement	-
Total 21 - Immobilisations corporelles	160 850,00 €	Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	291 664,00 €
Total 23 - Immobilisations en cours	45 000,00 €	Total 21 - Immobilisations corporelles	-
Total 27 - Autres immobilisations financières	-	Total 27 - Autres immobilisations financières	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 391 770,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 391 770,00 €</b>

### Budget Annexe Eau et Assainissement

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	-	Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 103 469,68 €
Total 011 - Charges à caractère général	574 300,00 €	Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	82 000,00 €
Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés	356 000,00 €	Total 013 - Atténuations de charges	-
Total 014 - Atténuations de produits	116 000,00 €	Total 043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	-
Total 023 - Virement à la section d'investissement	826 469,68 €	Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 106 400,00 €
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	192 000,00 €	Total 73 - Produits issus de la fiscalité	-

Total 65 - Autres charges de gestion courante	20 100,00 €	Total 74 - Dotations, subventions et participations	6 000,00 €
Total 66 - Charges financières	53 000,00 €	Total 75 - Autres produits de gestion courante	-
Total 67 - Charges exceptionnelles	161 000,00 €	Total 77 - Produits exceptionnels	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 298 869,68 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 298 869,68 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	168 053,56 €	Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	102 900,00 €	Total 021 - Virement de la section de fonctionnement	826 469.68 €
Total 13 - Subventions d'investissement	163 700,00 €	Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	192 000,00 €
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	232 000,00 €	Total 10 - Dotations, fonds divers et réserves	175 003,56 €
Total 20 - Immobilisations incorporelles	-	Total 13 - Subventions d'investissement	-
Total 21 - Immobilisations corporelles	670 519.68 €	Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	163 700,00 €
Total 23 - Immobilisations en cours	20 000,00 €	Total 21 - Immobilisations corporelles	--
Total 27 - Autres immobilisations financières	-	Total 27 - Autres immobilisations financières	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 357 173,24 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 357 173,24 €</b>

### Budget Annexe Lotissement Arrest

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 444,13 €	Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	-
Total 011 - Charges à caractère général	2 000,00 €	Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	379 788,34 €
Total 023 - Virement à la section d'investissement	60 604,87 €	Total 043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fct	-
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	379 788,34 €	Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	78 750,00 €
Total 65 - Autres charges de gestion courante	1,00 €	Total 74 - Dotations, subventions et participations	-
Total 66 - Charges financières	4 000,00 €	Total 75 - Autres produits de gestion courante	-

Total 67 - Charges exceptionnelles	9 700,00 €	Total 77 - Produits exceptionnels	-
<b>TOTAL</b>	<b>458 538,34 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>458 538,34 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	379 788,34 €	Total 021 - Virement de la section de fonctionnement	60 604,87 €
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	379 788,34 €	Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	379 788,34 €
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	-	Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	319 183,47 €
<b>TOTAL</b>	<b>759 576,68 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>759 576,68 €</b>

### Budget Annexe Lotissement Saint Valery sur Somme

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	-	Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	319 780,20 €
Total 011 - Charges à caractère général	25 000,00 €	Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-
Total 023 - Virement à la section d'investissement	-	Total 043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fct	-
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	-
Total 65 - Autres charges de gestion courante	294 780,20 €	Total 74 - Dotations, subventions et participations	-
Total 66 - Charges financières	-	Total 75 - Autres produits de gestion courante	-
Total 67 - Charges exceptionnelles	-	Total 77 - Produits exceptionnels	-
<b>TOTAL</b>	<b>319 780,20 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>319 780,20 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 106,65 €
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	Total 021 - Virement de la section de fonctionnement	-
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	4 106,65 €	Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-
		Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 106,65 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 106,65 €</b>

## Budget Annexe Lotissement Vaudricourt

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	612,40 €	Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	-
Total 011 - Charges à caractère général	2 500,00 €	Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	223 244,00 €
Total 023 - Virement à la section d'investissement	-	Total 043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fct	-
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	223 244,00 €	Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	-
Total 65 - Autres charges de gestion courante	-	Total 74 - Dotations, subventions et participations	-
Total 66 - Charges financières	-	Total 75 - Autres produits de gestion courante	-
Total 67 - Charges exceptionnelles	-	Total 77 - Produits exceptionnels	3 112,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>226 356,40 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>226 356,40 €</b>
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	223 243,20 €	Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	223 244,00 €	Total 021 - Virement de la section de fonctionnement	-
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	-	Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	223 244,00 €
		Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	223 243,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>446 487,20 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>446 487,20 €</b>

## Budget Annexe ZAC Baie de Somme

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	22 097,95 €	Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	-
Total 011 - Charges à caractère général	177 395,00 €	Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 570 097,80 €
Total 023 - Virement à la section d'investissement	-	Total 043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fct	-
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 570 097,80 €	Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	50 000,00 €

Total 65 - Autres charges de gestion courante	-	Total 74 - Dotations, subventions et participations	-
Total 66 - Charges financières	4 995,00 €	Total 75 - Autres produits de gestion courante	20 000,00 €
Total 67 - Charges exceptionnelles	-	Total 77 - Produits exceptionnels	134 487,95 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 774 585,75 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 774 585,75 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 220 672,09 €	Total 001 - Solde d'exécution de la sect d'investissement reporté	-
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 570 097,80 €	Total 021 - Virement de la section de fonctionnement	-
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	34 500,00 €	Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 570 097,80 €
		Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 255 172,09 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 825 269,89 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 825 269,89 €</b>

### Budget Autonome Régie Office de Tourisme

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	50 392,09 €	Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	-
Total 011 - Charges à caractère général	275 000,00 €	Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 133,00 €
Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés	638 755,00 €	Total 013 - Atténuations de charges	20 500,00 €
Total 023 - Virement à la section d'investissement	-	Total 043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fct	-
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 674,00 €	Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	260 000,00 €
Total 65 - Autres charges de gestion courante	5 000,00 €	Total 73 - Produits issus de la fiscalité	-
Total 66 - Charges financières	-	Total 74 - Dotations, subventions et participations	551 600,00 €
Total 67 - Charges exceptionnelles	15 000,00 €	Total 75 - Autres produits de gestion courante	181 588,09 €
		Total 77 - Produits exceptionnels	
<b>TOTAL</b>	<b>1 021 821,09 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 021 821,09 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	75 251,83 €
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 133,00 €	Total 021 - Virement de la section de fonctionnement	-

Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	-	Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 674,00 €
Total 20 - Immobilisations incorporelles	-	Total 13 - Subventions d'investissement	-
Total 21 - Immobilisations corporelles	104 792,83 €	Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	-
Total 23 - Immobilisations en cours	-	Total 21 - Immobilisations corporelles	-
Total 27 - Autres immobilisations financières	-	Total 27 - Autres immobilisations financières	-
<b>TOTAL</b>	<b>112 925,83 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>112 925,83 €</b>

### Budget Autonome Régie de transport

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	-	Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	782 272,98 €
Total 011 - Charges à caractère général	675 997,00 €	Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-
Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 170 000,00 €	Total 013 - Atténuations de charges	19 700,00 €
Total 023 - Virement à la section d'investissement	1 525 865,00 €	Total 043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fct	-
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	129 600,00 €	Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	152 657,00 €
Total 65 - Autres charges de gestion courante	10,00 €	Total 73 - Produits issus de la fiscalité	2 061 002,00 €
Total 66 - Charges financières	48 120,00 €	Total 74 - Dotations, subventions et participations	460 380,00 €
Total 67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €	Total 75 - Autres produits de gestion courante	70 550,00 €
		Total 77 - Produits exceptionnels	4 030,02 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 550 592,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 550 592,00 €</b>
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	485 634,25 €
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	Total 021 - Virement de la section de fonctionnement	1 525 865,00 €
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	801 500 €	Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	129 600,00 €
Total 20 - Immobilisations incorporelles	-	Total 13 - Subventions d'investissement	-
Total 21 - Immobilisations corporelles	1 339 599,25 €	Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	-



<b>Total 23 - Immobilisations en cours</b>	-	<b>Total 21 - Immobilisations corporelles</b>	-
<b>Total 27 - Autres immobilisations financières</b>	-	<b>Total 27 - Autres immobilisations financières</b>	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 141 099,25 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 141 099,25 €</b>

Vote simple

**18) Versement d'une subvention d'équilibre au Budget autonome : Régie Office de Tourisme.**

Le budget autonome Régie Office de Tourisme ainsi que le Budget Principal ont été adoptés pour l'exercice 2024.

Il convient de confirmer le versement de la subvention d'exploitation au budget autonome Régie Office de Tourisme.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil d'agglomération de :

**Approuver** le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de : **530 000,00 €** du Budget Principal au budget autonome Régie Office de Tourisme.

**Prendre** acte que ce montant est un montant maximum qui sera ajusté en fonction des recettes réellement encaissées par le budget autonome Régie Office de Tourisme afin de limiter la contribution du Budget Principal aux besoins stricts du budget autonome Régie Office de Tourisme.

Vote simple

**19) Versement d'une subvention d'équilibre au Budget développement économique.**

Le budget annexe développement économique ainsi que le Budget Principal ont été adoptés pour l'exercice 2024.

Il convient de confirmer le versement de la subvention d'exploitation au budget développement économique.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil d'agglomération de :

**Approuver** le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de : **52 466,00 €** du Budget Principal au budget annexe développement économique.

**Prendre acte** que ce montant est un montant maximum qui sera ajusté en fonction des recettes réellement encaissées par le budget développement économique afin de limiter la contribution du Budget Principal aux besoins stricts du budget développement économique.

Vote simple

**20) Attribution de subventions au Festival de l'Oiseau, au Chemin de Fer de la Baie de Somme et à l'Association Promotion Sport Picardie (Grand prix cycliste de la Somme).**

Par délibération N° 2023.042 du 13 avril 2023, le Conseil d'agglomération a considéré que le Festival de l'Oiseau, le grand prix cycliste de la somme (Association Promotion Sport Picardie) et le Petit train du Chemin de Fer de la Baie de Somme relevaient du Champs d'intervention de sa compétence « Promotion des événements et

manifestations culturels et/ou sportifs », inscrite dans ses statuts, approuvés par Arrêté préfectoral du 10 janvier 2023.

Dès lors, il est proposé au Conseil d'agglomération :

**D'attribuer** au titre de l'année 2024 les subventions suivantes :

- ✓ 5 000 € au Petit train du Chemin de Fer de la Baie de Somme.
- ✓ 10 000 € au Festival de l'Oiseau.
- ✓ 10 000 € à l'association Promotion Sport Picardie

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

**Vote simple**

## **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **21) Octroi d'une garantie d'emprunt au profit de CLESENCE.**

Le Conseil Communautaire du 29 juin 2017 a défini les modalités de garanties d'emprunt accordées aux bailleurs sociaux. La CABS est donc compétente pour garantir toutes opérations de logement social réalisée sur son territoire.

En contrepartie de sa garantie d'emprunt, la CABS se voit octroyer un contingent réservataire de 20% du nombre de logements de l'opération garantie, attribué en flux.

Par courrier en date du 5 février 2024, Clésence (du groupe action logement) sollicite la CABS en vue de l'octroi d'une garantie d'emprunt pour la construction de 16 logements situés à SAINT VALERY SUR SOMME pour un montant de 551 609,00 €.

Un nouveau prêt a été sollicité auprès de la Caisse des Dépôt et Consignations par Clésence : Contrat de prêt n° 156376 ayant pour objet la construction en VEFA de 16 logements situés rue Cavée Leveque à Saint- Valery – Sur Somme composé de 7 lignes de prêt à savoir :

- CPLS Complémentaire au PLS 2024 d'un montant de 107 415 €
- PLAI d'un montant de 27 966 €
- PLAI foncier d'un montant de 15 171 €
- PLS PLSDD 2024 d'un montant de 71 341 €
- PLS foncier PLSDD 2024 d'un montant de 40 460 €
- PLUS d'un montant de 234 567 €
- PLUS foncier d'un montant de 54 689 €

Au regard de ce qui précède ; il est demandé au Conseil d'agglomération :

**D'accorder** une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt souscrit par Clésence auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°s 156376.

**D'Autoriser** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision

*Pièces jointes : Contrat de prêt*

**Vote simple**

## **22) Bilan de la concertation du public et approbation de la modification n° 5 du Plan Local de l'Urbanisme d'Abbeville.**

Le PLU d'Abbeville a été approuvé le 19 décembre 2012 et a déjà fait l'objet de 4 modifications. Afin de permettre la réalisation de divers projets mais également de clarifier certaines dispositions, il a été choisi d'engager une modification simplifiée via l'arrêté du Président AC.23.1214 du 31 août 2023. Le dossier a été transmis aux personnes publiques associées le 5 décembre 2023 et mis à disposition du public du 22 janvier au 23 février 2024, selon les dispositions définies par délibération 2024.008 du 18 janvier 2024.

Il convient aujourd'hui de tirer le bilan de la concertation et d'approuver la 5<sup>ème</sup> modification simplifiée du PLU d'Abbeville.

Les modifications apportées dans le dossier mis à disposition du public étaient les suivantes :

- la suppression d'emplacements réservés ;
- le passage de zones 2AU en zone A ;
- la modification de l'OAP du parc industriel de la Baie de Somme zoné en AUEI et reclassé en UEI ;
- le reclassement de la zone AUE en zone UE (parc d'activité des 3 Châteaux) ;
- la création d'un secteur réglementaire UCc ;
- l'extension des trames de sur-zonage « terrains cultivés à protéger » et « espace boisé classé » ;
- le retrait de la prescription « rues commerçantes à préserver »
- l'actualisation du règlement écrit ;
- l'annexion du Schéma de Gestion des Eaux Pluviales.

Le bilan de la concertation est présenté dans le document joint « bilan de la mise à disposition du public ».

Aucune observation n'a été émise sur les registres de concertation mis à disposition à la mairie et à la CABS. Des observations ont été émises par mail par NORIAP et par courrier par TEREOS sur le classement d'une partie de leur terrain en espace boisé protégé.

Les personnes publiques associées ont néanmoins émis plusieurs observations :

- l'Etat conteste le classement en espace boisé protégé proposé Rue de la Chapelle (terrain TEREOS) et sur l'ancienne coopérative agricole sur les bords de Somme (terrain NORIAP). En effet, ce changement entraîne une diminution des droits à construire, ce qui n'est pas possible dans le cadre d'une procédure de modification simplifiée  
=> retrait des espaces boisés protégés
- L'Etat et le SMBS3V demandent que les clôtures soient perméables pour permettre le passage de la petite faune.  
=> règlement modifié en conséquence.
- Le SMBS3V demande la perméabilité des places de stationnement.  
=> règlement modifié : pour toutes créations de parking de 10 places minimum, 50% des places devront être perméables.
- sur la zone 3 châteaux : l'Etat conteste le classement de la zone en UE et non plus en AUE, la moitié de la zone n'étant pas construite.  
=> la phase 1 déjà réalisée est classée en UE et la phase 2 est laissée en AUE.
- Même remarque sur la zone Nord: l'Etat conteste le classement de la zone en UEi et non plus en AUEi  
=> les parties Nord et Est déjà viabilisées sont classées en UEi et la partie centrale est laissée en AUEi
- L'Etat a également émis une remarque sur la suppression du linéaire commercial. Il y avait une erreur sur le plan, cela sera rectifié. Il indique toutefois que cela va à l'encontre d'Action Cœur de Ville.

=> renforcement du règlement sur les linéaires commerciaux à préserver : tout changement de destination autre que commerciale est interdit

- Le Département a demandé quelques corrections de texte sur l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la zone Nord.  
=>OAP amendée

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est demandé au Conseil d'agglomération de :

**Approuver** le bilan de la concertation

**Approuver** la modification simplifiée du PLU d'Abbeville

**Autoriser** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

**Vote simple**

## **POLITIQUE DE LA VILLE**

### **23) Validation programmation du contrat de Ville 2024.**

En 2014, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine avait fixé les principes de la nouvelle politique de la ville. Prorogé jusqu'au 31 décembre 2023, le contrat de ville tel qu'il avait été défini a pris fin.

Le travail autour du nouveau contrat de ville « Quartiers 2030 » a été lancé. La circulaire ministérielle du 31 août 2023 fixe le calendrier et les modalités d'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville et a permis de prolonger la phase de concertation avec les habitants jusqu'au 31 octobre 2023.

Localement, cette concertation s'est déroulée le 19 octobre dernier avec une restitution le 9 novembre en présence de Madame la Sous-Préfète, du Président de la CABS, du Conseiller communautaire en charge de la politique de la ville, des habitants, des techniciens et des partenaires de la politique de la ville.

Une lettre d'engagement des signataires du premier cercle à savoir l'Etat, la CABS, la Ville d'Abbeville, la Région Hauts-de-France et le Département de la Somme accompagnée d'un document cadre reprenant les enjeux et les objectifs prioritaires a été validée lors du comité de pilotage restreint du 21 février dernier. Ces documents seront transmis au service de l'Etat avant le 31 mars permettant ainsi d'engager les crédits 2024 des partenaires dans l'attente de la validation du contrat de ville dans les différentes instances.

Sur la géographie prioritaire, les 3 quartiers ont été maintenus avec quelques modifications à la marge :

- **Espérance – Provinces – Lopofa – Québec : nouvelle appellation**  
Intégration des Rues d'Artois, Guyane, Savoie et Réunion  
Agrandissement du périmètre à la marge de l'espace de vie sociale Prélude  
Prise en compte du collège Ponthieu
- **Soleil Levant – Bouleaux – Platanes : nouvelle appellation**  
Intégration des rues Thermidor, Fructidor, Messidor, Ventôse, Moulin du Four dans son globalité, prise en compte des écoles, prise en compte des locaux de l'APAP Route de Doullens.
- **Les Argillières** : maintien des contours 2015-2030

Un appel à projets 2024 transitoire a donc été lancé, dans l'attente de la signature du prochain contrat de ville intitulé « Quartiers 2030 » qui sera finalisé au plus tard avant l'été.

Il reprend d'ores et déjà :

- les nouveaux axes nationaux du futur contrat de ville 2024-2030 annoncés lors du Comité Interministériel des Villes du 27 octobre 2023,
- les priorités ressorties des échanges avec les habitants des quartiers relevant de la politique de la ville de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme (CABS) lors de la concertation citoyenne du 19 octobre 2023.

L'appel à projets 2024 a pour ambition de poursuivre les objectifs premiers de la politique en faveur des quartiers prioritaires :

- Assurer l'égalité entre les territoires
- Réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire intercommunal.
- Améliorer les conditions de vie de ces habitants.

L'ouverture de l'appel à projets 2024 a débuté le lundi 11 décembre 2023 et s'est clôturé le vendredi 5 janvier 2024. Les demandes ont été complétées sur la plateforme DAUPHIN.

Les dossiers déposés ont été instruits collégalement avec les différents partenaires financeurs (Etat, Région, CABS, ARS) du 16 au 19 janvier 2024.

Des auditions avec différents porteurs ont eu lieu le 23 janvier.

L'harmonisation des financeurs s'est déroulée le 1<sup>er</sup> février matin et le comité stratégique restreint du contrat de ville qui s'est réuni le 21 février a validé la programmation financière du contrat de ville 2024.

18 structures ont répondu à l'appel à projets 2024

48 projets ont été présentés

- 1) 37 projets ont reçu un avis favorable
- 2) 11 projets ont reçu un avis défavorable
  - **11 dossiers présentés sur la thématique Emploi – Développement Économique – 6 retenus et 5 refus**
  - **23 dossiers présentés sur la thématique Réussite Éducative** (éducation, parentalité, culture, sport) - **17 retenus 6 refus**
  - **9 dossiers sur la thématique Habitat Cadre de Vie et Tranquillité Publique – 9 retenus**
  - **5 sur la thématique Santé – Prévention – 5 retenus**

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il est demandé au Conseil d'agglomération de :

**Approuver** la programmation financière des actions retenues au titre de l'appel à projets 2024 du contrat de ville.

**Autoriser** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

PJ : Programmation financières Contrat de ville 2024.

**Vote simple**

## **POINT INFORMATIF**

### **24) Liste des décisions du Président prises par délégation du Conseil d'agglomération.**

07/02/2024	<b>2024.47</b>	Avenant à l'acte constitutif la régie de recettes pour le Conservatoire de musique à Rayonnement Intercommunal
08/02/2024	<b>2024.48</b>	Décision 2024.01 reportée. Nouvelle décision pour le Marché public d'études, en vue du « Suivi et animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de Revitalisation

		Rurale multisites sur les communes de Longpré-Les-Corps-Saints et Cayeux-sur-Mer » avec la Sté INHARI - erreur imputations budgétaires.
16/02/2024	<b>2024.49</b>	Bail précaire avec l'Association Ovine HDF Normandie pour la location de bureaux au sein du bâtiment Garopôle à Abbeville.
20/02/2024	<b>2024.50</b>	Mise en œuvre des travaux de sécurisation d'urgence de la porte busquée du Doigt à Abbeville avec l'entreprise OCELIAN
21/02/2024	<b>2024.51</b>	Contrats de prestations de services (N° 53501 et 53504) pour procéder à la désinsectisation – dératation dans le secteur « cuisines » des établissements accueillants les cantines, avec la Société BATISANTÉ.
22/02/2024	<b>2024.52</b>	Renonciation à l'exercice de droit de préemption urbain.
27/02/2024	<b>2024.53</b>	Renonciation à l'exercice de droit de préemption urbain.
28/02/2024	<b>2024.54</b>	Avenant à la régie de recettes des aires d'accueil des gens du voyage
28/02/2024	<b>2024.55</b>	Avenant à la régie de dépenses des aires d'accueil des gens du voyage
29/02/2024	<b>2024.56</b>	Convention avec le Département et le collège des Cygnes établissant les modalités de mise à disposition du gymnase intercommunal de LONGPRE LES CORPS SAINTS.
29/02/2024	<b>2024.57</b>	Convention avec le Département et le collège de la Baie de Somme établissant les modalités de mise à disposition du gymnase intercommunal de SAINT VALERY SUR SOMME.
01/03/2024	<b>2024.58</b>	Retrait de la décision 2023.173
01/03/2024	<b>2024.59</b>	Retrait de la décision 2023.174
01/03/2024	<b>2024.60</b>	Retrait de la décision 2023.175
01/03/2024	<b>2024.61</b>	Retrait de la décision 2023.178
01/03/2024	<b>2024.62</b>	Convention de mise à disposition d'une parcelle des jardins partagés du quartier Platanes, et ce à titre gracieux, 2 vendredis après-midi par mois avec l'Association Promotion Formation Emploi (APFE)
01/03/2024	<b>2024.63</b>	Retrait de la décision 2023.202
01/03/2024	<b>2024.64</b>	Retrait de la décision 2023.239
01/03/2024	<b>2024.65</b>	Retrait de la décision 2023.245
01/03/2024	<b>2024.66</b>	Retrait de la décision 2023.246
01/03/2024	<b>2024.67</b>	Retrait de la décision 2023.252
01/03/2024	<b>2024.68</b>	Retrait de la décision 2023.264
08/03/2024	<b>2024.69</b>	Convention de mise à disposition des locaux de la maison de quartier « la Ferme Petit », et ce à titre gracieux, pour les journées du 30, 31 mars et 1 <sup>er</sup> avril avec l'association « Les Homogènes »
08/03/2024	<b>2024.70</b>	Demande de subvention auprès de l'Etat pour le fonctionnement de la France Services
08/03/2024	<b>2024.71</b>	Attribution d'une subvention dans le cadre de l'opération OPAH, d'un montant de 2 000 €, à Mme Marie-Hélène CARON

08/03/2024	<b>2024.72</b>	Attribution d'une subvention dans le cadre de l'opération OPAH, d'un montant de 3 459 €, à Mme Suzy RADENNE
08/03/2024	<b>2024.73</b>	Attribution d'une subvention dans le cadre de l'opération OPAH, d'un montant de 2 000 €, à Mme Carole PIERRE
08/03/2024	<b>2024.74</b>	Attribution d'une subvention dans le cadre de l'opération OPAH, d'un montant de 22 014 € pour la rénovation énergétique et une subvention de 7 500 € pour la prime plus-value matériaux à la SAS HSBL
08/03/2024	<b>2024.75</b>	Attribution D'une subvention dans le cadre de l'opération PLH, d'un montant de 1 200€ à M. Eric LOCATELLI
11/03/2024	<b>2024.76</b>	Cession d'un engin utilitaire de type « chariot à flèche télescopique JCB » à M. PECOUL
13/03/2024	<b>2024.77</b>	Renonciation à l'exercice de droit de préemption urbain.
14/03/2024	<b>2024.78</b>	Clôture de la sous régie de recettes du CRI installée à Saint Valery sur Somme.
20/03/2024	<b>2024.79</b>	Renonciation à l'exercice de droit de préemption urbain.
20/03/2024	<b>2024.80</b>	Contrat de prestation de services en vue de la réalisation de « l'entretien des chemins de randonnées de la CABS » avec l'entreprise TELLIER PAYSAGE.
25/03/2024	<b>2024.81</b>	Demande de subvention auprès du Conseil Régional Hauts-de-France à hauteur de 289 254.70 € pour le projet de « Réaménagement de l'avenue de la Gare et rue Maurice Marlière » à Abbeville
25/03/2024	<b>2024.82</b>	Demande de subvention auprès de l'Etat à hauteur de 7 200 € pour le projet « Installation d'un système de sonorisation pour PPMS » aux groupes scolaires Beffroi et Rouvroy à Abbeville